

L'INFLUENCE DE LA GUERRE DE SÉCESSION EN SUISSE

David Auberson¹

« J'assisterai [...], comme spectateur, aux péripéties de ce grand drame, dans l'espoir d'acquérir toujours de plus grandes connaissances et pratiques pour l'intérêt de la Suisse. Plus je connais et j'étudie ce pays-ci, et plus je trouve des points de ressemblance et de contact avec notre Suisse, avec la différence de l'expérience qui manque ici, dans peu d'années les États-Unis joueront un grand rôle dans les affaires politiques d'Europe, et la Suisse aura dans la jeune et grande sœur politique un fort et puissant appui. »

Colonel Augusto Fogliardi,
30 avril 1863, Fredericksburg

La guerre de Sécession marque un tournant décisif dans l'art de la guerre et traduit pour la première fois l'impact de la Révolution industrielle sur les champs de bataille. Ce conflit mobilisa l'entier des ressources matérielles et humaines des belligérants et de nombreuses innovations techniques parsemèrent les quatre années de cette lutte fratricide entre les États du Nord et ceux du Sud.

La guerre civile américaine a intéressé l'opinion européenne dès son déclenchement. Les militaires ne furent pas en reste et la Suisse, à l'exemple d'autres nations du Vieux Continent, envoya sur le terrain des opérations des observateurs militaires.

Cette contribution s'intéresse principalement aux rapports transmis à Berne par le major, puis lieutenant-colonel, Ferdinand Lecomte (1826-1899)² et par le colonel Augusto Fogliardi (1818-vers 1890)³. Le Vaudois suivra le sillage des armées nordistes et assistera au printemps 1862 à la campagne de la péninsule

-
1. Membre du Comité scientifique du CHPM.
 2. Sur Lecomte, voir : AUBERSON, David, *Ferdinand Lecomte (1826-1899). Un Vaudois témoin de la guerre de Sécession*, Lausanne : Bibliothèque historique vaudoise, 2012 ; MEUWLY, Olivier, RIAL, Sébastien (dir.), *Ferdinand Lecomte 1826-1899. Journaliste, officier et grand commis de l'État. Actes du colloque du 1^{er} décembre 2007*, Lausanne-Pully : CDL-CHPM, 2008.
 3. Études de droit à l'Université de Zurich de 1846 à 1847. Il se consacre à la carrière militaire et obtient le grade de colonel en 1855. Membre du parti libéral-radical, il siégera en tant que député au Grand Conseil tessinois (1844-1855, 1861-1863) ainsi qu'au Conseil national (1852-1854, 1863) et au Conseil des États (1864). Il meurt vers 1890 dans des circonstances peu claires, au Canada ou en Turquie. Sur Fogliardi et sa correspondance, voir : MARTINOLA, Giuseppe, *La Guerra di Secessione degli Stati Uniti d'America nei rapporti del col. Augusto Fogliardi*, Lugano : Rivista militare della Svizzera italiana, 1966.

de Yorktown, ainsi qu'au siège et à la prise de Richmond en mars 1865. Son homologue tessinois accompagnera quant à lui les états-majors nordistes en 1863 et sera le témoin privilégié des batailles de Chancellorsville, de Gettysburg et de Chattanooga. Ces deux officiers suisses vont non seulement suivre le sillage des armées en campagne mais aussi visiter les arsenaux, fonderies et autres manufactures d'armement du Nord. Leurs rapports seront dûment consignés et intéresseront les autorités fédérales helvétiques. Ces visites des champs de bataille et du complexe industriel nord-américain ne seront pas sans incidence sur l'armement et l'équipement de l'armée suisse dans les années qui suivirent la fin de la guerre de Sécession.

LA SUISSE ET LA GUERRE DE SÉCESSION¹

Dès le début de la guerre civile américaine, les radicaux, alors au faite de leur pouvoir en Suisse, prennent parti pour la cause défendue par le Nord et s'opposent vivement à la sécession des États du Sud. Isolés dans leur bastion républicain depuis leur victoire sur le *Sonderbund* en 1847, les radicaux suisses cherchent alors l'appui des puissances atlantiques face aux régimes autoritaires européens et espèrent trouver outre-mer un garant de choix de leur intégrité territoriale. Cette proximité est encore renforcée par l'adoption d'une constitution calquée sur le modèle américain. Ainsi, Henri Druey remarque en 1848 déjà que pour assurer la pérennité du jeune État fédéral, « il faudrait au moins que la Suisse pût aller jusqu'à la mer, afin d'avoir une existence réellement indépendante et recevoir, en cas de besoin, les secours de l'Angleterre et des États-Unis. »² La Confédération est en effet confrontée en ces années à de nombreuses crises avec ses voisins comme le conflit autour du statut de Neuchâtel en 1856-1857, la question savoyarde en 1860 ou les désagréments multiples provoqués par sa proximité avec l'Italie en lutte contre l'Autriche. Durant cette période, les États-Unis manifestent par le biais de leurs représentants en Suisse un soutien bienveillant à la Confédération helvétique. On peut aussi noter de nombreuses symétries idéologiques entre les radicaux suisses et les républicains américains. Ces deux partis sont alors considérés comme situés sur la gauche de l'échiquier politique; ils possèdent par ailleurs un personnel jeune et volontariste. Ces partis-frères sont mus par les notions de progrès et de modernité qui tendent à transformer dans chacun de leur pays le lien confédéral en un lien fédéral. Cette évolution institutionnelle se traduit par

1. Sur les rapports entre la Suisse et les États-Unis durant la guerre de Sécession, on consultera notamment: MÜLLER, George, *Der amerikanische Sezessionskrieg in der schweizerischen öffentlichen Meinung*, Bâle: Helbing und Lichtenhahn, 1944; MEIER, Heinz Karl, *The United States and Switzerland in the Nineteenth Century*, La Haye: Mouton, 1963; HUTSON, James H., *The Sister Republics. La Suisse et les États-Unis de 1776 à nos jours*, Berne: Stämpfli, 1992; HERMANN, Irène, PALMIRI Daniel, « Devoir de mémoire ou devoir d'oubli? Les guerres civiles suisse et américaine comme ferment d'union nationale », in: *Revue suisse d'histoire*, 51/1, 2001, pp. 143-165; AUBERSON, David, *op. cit.*, pp. 61-81.
2. STEINER, Michel, LASSERRE, André, *Henri Druey. Correspondance*, Lausanne: Bibliothèque historique vaudoise, 1977, vol. III, p. 51.

une guerre civile : le *Sonderbund* en Suisse et la guerre de Sécession aux États-Unis. Du reste, l'opinion helvétique trace un parallèle dès le début des hostilités entre ces deux conflits. Ainsi, en mai 1861, la *Gazette de Lausanne* remarque que : « Les États-Unis entrent dans la crise que nous avons traversée en 1847, dans la guerre du *Sonderbund*. En Suisse, la querelle avait commencé par les jésuites ; ici c'est par les nègres ; le résultat sera probablement le même : l'affermissement et l'agrandissement du pouvoir central. »¹

La presse d'obédience radicale aime par ailleurs à désigner sous le nom de « Sonderbundiens de Richmond »² les Confédérés américains, et Lecomte, dans un article envoyé au *Nouvelliste vaudois*, annonce que la prochaine rencontre entre les armées du Nord et le Sud sera le « Gislikon (*sic*) » de la Sécession³. Cette symétrie historique est aussi remarquée par les Unionistes, qui prévoyaient un affrontement aussi court et peu meurtrier que le *Sonderbund* pour faire rentrer dans leur giron les États rebelles⁴. Il est donc facile à la majorité de la population helvétique et à son gouvernement de comparer les deux situations et de s'identifier à la lutte menée par le Nord pour le maintien de l'union américaine.

La partition des États-Unis en deux nations distinctes eût signifié pour les radicaux suisses la fin de l'idéal républicain hérité de la Déclaration d'indépendance de 1776. De plus, une défaite de l'Union aurait été perçue par les monarchies et les régimes autoritaires européens comme une faillite des systèmes démocratiques. Échec qui n'eût pas tardé à se retourner contre le jeune État fédéral. Il s'agit donc pour la Suisse radicale d'afficher sa solidarité vis-à-vis d'un gouvernement avec lequel elle partage non seulement les mêmes valeurs culturelles et institutionnelles mais qui se doit aussi d'être un exemple de la viabilité des régimes démocratiques. Un exemple frappant de cette solidarité transatlantique se trouve dans les quelque 20 000 messages de félicitations adressés par des citoyens suisses au gouvernement américain pour sa victoire en 1865. Peu après la fin du conflit, on envisagea même de couvrir l'un des murs du tout jeune Palais fédéral à Berne d'une grande fresque représentant les principales figures militaires de la guerre civile américaine et qui aurait fait miroir à une fresque consacrée aux héros de l'histoire suisse⁵. Dans ce contexte, il n'est guère étonnant que les autorités fédérales autorisent certains officiers à suivre les opérations au sein des états-majors nordistes. Ajoutons que tant le Vaudois Lecomte que le Tessinois Fogliardi sont des membres actifs et remuants du parti radical. Lecomte fut un proche d'Henri Druey et participa à la révolution vaudoise de 1845. Quant à Fogliardi, il siégea longtemps au Grand Conseil tessinois, puis au Conseil national, sur les bancs

1. *Gazette de Lausanne*, 31 mai 1861.

2. *Nouvelliste vaudois*, 17 mai 1862.

3. *Nouvelliste vaudois*, 20 mars 1862.

4. À ce sujet, voir notamment : MACPHERSON, James M., « Foreword », in : REMAK, Joachim, *A very Civil War. The Swiss Sonderbund War of 1847*, Boulder-San Francisco-Oxford : Westview Press, 1993, pp. XI-XII.

5. AUBERSON, David, *op. cit.*, p. 70.

radicaux. Tous deux apportent du reste un soutien inconditionnel à l'Union et affichent une hostilité marquée aux États sécessionnistes ainsi qu'à l'esclavage. Au cours de leurs séjours, **les deux Suisses seront reçus avec déférence par les autorités politiques et militaires américaines** qui leurs témoigneront une considération dont beaucoup d'autres observateurs militaires européens n'ont pu se prévaloir.

Outre les raisons idéologiques et politiques de ce soutien à la *Sister Republic*, la Confédération helvétique, dont l'armement est en passe d'être dépassé par les évolutions techniques liées à la Révolution industrielle, cherche à se doter de nouvelles armes sans pour autant se rendre dépendante des pays limitrophes. Le Département militaire veut notamment abandonner ses fusils se chargeant par la bouche et acquérir des armes alimentées depuis la culasse. La Suisse s'intéresse aussi aux fusils à répétition, qui sont déjà présents sur les champs de bataille de la guerre de Sécession. Il en va de même pour le parc d'artillerie, où l'on souhaite remplacer les canons de bronze par des canons à âme rayée en acier. L'industrie américaine et les innovations liées à la guerre civile outre-Atlantique offrent donc à la Suisse l'occasion de s'affranchir de sa trop grande dépendance vis-à-vis de l'industrie d'armement européenne ainsi que de pallier à un manque de savoir-faire indigène.

LES MILITAIRES

L'opinion des généraux Dufour et Jomini est toutefois beaucoup plus réservée voire condescendante sur les capacités militaires des Américains, du moins au début de la guerre. Dufour recommande ainsi à Lecomte « d'être prudent, ces affaires de là-bas me paraissent un rude gâchis, je ne sais trop comment ils entendent les affaires militaires ces Yankees : c'est un peu neuf pour eux. »¹ Quant à Jomini, qui ne cachait pas sa sympathie pour les Sudistes et considérait West Point comme une académie militaire minable destinée à seulement « apprendre l'exercice et l'école de peloton »², il tente à de nombreuses reprises de dissuader Lecomte de suivre les armées nordistes. Le regard critique de ces deux militaires confirmés sur l'armée américaine peut surprendre de nos jours. Toutefois, ces opinions sont alors courantes en Europe et témoignent du mépris des cercles d'officiers à l'égard des armées miliciennes d'un pays qui n'a pas de grandes traditions militaires.

Jomini se montre toutefois assez prophétique sur le devenir militaire des États-Unis dans une lettre à Lecomte, en 1861 : « Si de cette lutte pouvait sortir la nécessité de former une armée régulière permanente de 100 mille hommes. Les États-Unis pourraient alors se regarder comme les maîtres de tout le nord, jusqu'à l'isthme de Panama – il y aurait là de l'avenir. » Près de cent ans avant l'avènement de la thalassocratie américaine, Jomini prédit encore que les États-Unis « seront

1. *Ibid.*, p. 91.

2. *Ibid.*, p. 173.

forcément appelés à jouer un rôle dans l'équilibre maritime : Dieu veuille qu'ils se bornent à y concourir et à le défendre car si jamais ils venaient à saisir le rôle de l'Angleterre, il n'y aurait guère de moyen de leur arracher le sceptre de Mars, car il n'est pas impossible d'aller de Calais à Douvres avec une forte armée, mais à travers l'Atlantique la chose n'est même pas à discuter.»¹

LE RAPPORT DE LECOMTE

Ferdinand Lecomte, qui séjourne de janvier à mars 1862 dans l'armée du Potomac comme aide de camp du général MacClellan, rédige dès son retour en Suisse un rapport de plus de 200 pages à l'attention du chef du Département militaire². Bien que quelque peu éloigné des combats et des centres de décision en raison de sa méconnaissance de la langue anglaise, le Vaudois revient en Suisse avec une riche expérience du terrain, expérience qui a été vécue sous de dures conditions matérielles et climatiques. Ainsi, il ne néglige pas dans son rapport des aspects pratiques et quelque peu sous-estimés comme l'utilité des outils de pionniers distribués au niveau de la section ou la nécessité d'équiper les soldats de tentes abris individuelles. Il se soucie aussi de la santé de la troupe et préconise le système des rations qui offre l'avantage de la gratuité et permet une meilleure hygiène pour la troupe que de vivre chez l'habitant ou sur le pays. Lecomte se dit également favorable au remplacement, pour les officiers, des larges épaulettes en tissu par des insignes de type américains (brides), jugés moins encombrants et plus résistants aux mauvaises conditions climatiques. Le major vaudois conclut par quelques remarques sur les uniformes et juge que la variété des tenues portées par les milices américaines permet de mieux distinguer les troupes, en regrettant la standardisation des tenues pratiquée en Suisse³.

Le Vaudois porte un intérêt particulier aux armes à feu – notamment aux carabines se chargeant par la culasse et les carabines à répétition dont sont déjà équipées certaines unités de l'armée nordiste⁴. Au niveau de l'armement plus général, Lecomte est surpris par le calibre de certaines pièces d'artillerie de siège mais surtout par les premiers navires blindés, comme le cuirassé nordiste *Monitor* qu'il visite à quai en 1862. Le militaire vaudois proposera du reste au Département militaire de faire l'acquisition de pareils bâtiments et de les faire naviguer sur nos lacs frontaliers⁵. Rappelons qu'à l'époque la neutralité suisse avait été violée à de nombreuses reprises sur les lacs tessinois par les Autrichiens opposés aux Italiens

1. *Ibid.*, p. 88.

2. LECOMTE, Ferdinand, *De la guerre actuelle des États-Unis d'Amérique. Rapport au Département militaire suisse ; précédé d'un discours à la Société militaire fédérale réunie à Berne le 18 août 1862*, Lausanne : Pache, 1862.

3. *Ibid.*, pp. 92-97.

4. *Ibid.*, pp. 95-96.

5. *Ibid.*, p. 93.

et qu'il importait à la Suisse de faire respecter ses frontières sur le Léman à la suite de l'annexion de la Savoie par la France.

Lecomte est par ailleurs impressionné par les innovations technologiques qu'offre l'armée nordiste. À l'exemple de l'usage du chemin de fer, des centaines de navires destinés au transport de troupes, des ballons d'observation, des travaux considérables réalisés par le génie, du télégraphe de campagne, du gigantisme du parc d'artillerie et de ses calibres ou encore des ressources matérielles et humaines du Nord qui semblent inépuisables. Le Vaudois s'intéresse particulièrement à l'importance prise par le chemin de fer dans le déplacement des troupes et du télégraphe comme moyen de communication entre les états-majors et le pouvoir politique. Lecomte remarque néanmoins que

« tous ces engins perfectionnés ne sont après tout que des accessoires, et si la pensée dirigeante des opérations n'est pas à la hauteur de sa tâche, ils ne font que la lui compliquer. Les facilités d'exécution aggravent les fautes de conception plus souvent qu'elles n'aident à les redresser. Dans plusieurs circonstances, il eût été bien désirable que l'armée eût moins de télégrammes à ses trousses et fût plus indépendante des fluctuations politiques de Washington. »¹

L'expérience auprès de la troupe se révèle aussi très intéressante pour le major suisse. Au contraire des armées européennes, Lecomte côtoie des militaires incorporés dans des milices et qui sont autant soldats que citoyens. Ainsi, il observe que dans les bivouacs de l'armée du Potomac « le soldat est en même temps citoyen. Il pense au pays et à son parti; il cause politique; il lit presque chaque jour les gazettes apportées aux camps [...] ; il a des soucis de famille; il reçoit et écrit beaucoup de lettres [...] »² Des scènes qui rappellent certainement à l'officier vaudois les camps fédéraux de la jeune Armée suisse. Lecomte doit néanmoins convenir que le respect des normes démocratiques et des libertés civiles sous l'uniforme s'accordent mal avec les nécessités d'une nation en guerre. Il note ainsi que la discipline est « fondamentalement défectueuse en ce qu'elle transporte trop dans le militaire [...] les privilèges individuels du citoyen, qui se pique essentiellement d'être libre. »³ Une situation qui est aussi la conséquence d'officiers qui « ont trop peu l'habitude d'user de leur compétence disciplinaire et font trop de concessions aux fantaisies des soldats. »⁴

Lecomte séjourne une seconde fois dans les armées nordistes au printemps 1865. Il assiste à la reddition de Richmond et rencontre à cette occasion le président Lincoln, ainsi que les généraux Grant, Sheridan et Sherman. Il est chargé par le chef du Département militaire, le Vaudois Constant Fornerod, de collecter des informations sur les nouvelles armes à feu, les hôpitaux militaires et la chirurgie

1. *Ibid.*, p. 71.

2. *Ibid.*, p. 67.

3. *Ibid.*, p. 89.

4. *Ibid.*, p. 90.

de campagne ainsi que sur le génie et l'artillerie¹. Les Américains lui fournissent avec obligeance tous les documents désirés et Lecomte propose au chef du Département militaire que la Suisse réponde à ces généreux et utiles présents par l'envoi de ses propres règlements. L'officier vaudois se rend directement au ministère de la Guerre pour discuter des nouveaux fusils et signale à Fornerod qu'on lui a présenté nombre d'inventions mais qu'il doit se limiter à ne mentionner que les plus significatives². Sur l'initiative de Lecomte, la Confédération rédige une demande officielle au gouvernement américain pour l'envoi en Suisse à titre d'essai d'un modèle de chaque fusil se chargeant par la culasse. À défaut de pouvoir rendre la pareille, des règlements militaires suisses seront offerts, ainsi que la carte Dufour³. Lecomte se dit favorable à l'adoption de la carabine à répétition dite « Spencer »⁴. Il visite encore des usines d'armement, notamment des fonderies de canons, et adresse un rapport spécial sur les bouches à feu à l'attention du colonel et futur général Hans Herzog⁵. Dans ce texte manuscrit, Lecomte recommande notamment l'adoption des canons Parrot de 20 et de 30 livres. Il trouve aussi les nouvelles fusées américaines intéressantes pour l'armée suisse.

LE VOYAGE DE FOGLIARDI

Le voyage du colonel tessinois a lieu de mars à octobre 1863. Il est chargé par le chef du Département militaire de corroborer et d'approfondir les observations faites par Lecomte dans son rapport de 1862. Augusto Fogliardi va spécialement visiter plusieurs fabriques de canons⁶. Il relève notamment que sa qualité d'officier et de citoyen suisse lui réserve toujours, à Washington ou auprès des généraux américains, un accueil des plus favorables: « On me montre tout dans les plus petits détails et tout ce qui est le plus secret. »⁷

Comme son concitoyen Lecomte, Fogliardi ne doute pas qu'après la victoire du Nord, « une grande et forte République contrebalancera la pression des grands Empires. [...] Ce pays-ci changera complètement, et nous Suisses saurons applaudir d'avoir entretenu et augmenté et consolidé les liens qui doivent unir les deux Républiques. »⁸

1. Lecomte adressera une quinzaine de lettres à Fornerod. Archives fédérales, E 27 vol. 12598, Abkommandierung von Oberstlt. F. Lecomte zu den Regierungstruppen Bericht und Beilagen, 1862-1866. Désormais cité AF E 27 12598.
2. AF E 27 vol. 12598, lettre de Lecomte à Fornerod du 24 avril 1865.
3. AF E 27 vol. 12598, lettre du Département militaire au consul-général Hitz du 18 mai 1865.
4. AF E 27 vol. 12598, lettre de Lecomte à Fornerod, *op. cit.*
5. AF E 27 12598, F. Lecomte, « Rapport sur l'artillerie des États-Unis d'Amérique ».
6. AF E-27 12597, Abkommandierung von Oberst A. Fogliardi zu den Reg. Trp – Berichte, 13.3.-6.11.1863, Désormais cité AF E-27 12597. Les lettres adressées au Département militaire sont intégralement reprises in: MARTINOLA, Giuseppe, *op. cit.*
7. MARTINOLA, Giuseppe, *op. cit.*, p. 41.
8. *Ibid.*, p. 73.

Selon son ordre de mission, le Tessinois doit notamment s'intéresser aux différents systèmes de pièces rayées utilisés, et « il serait nécessairement à désirer que la réponse à cette question fut donnée avec dessins et indications des propositions de poids et de dimensions. »¹ Le Département militaire demande par ailleurs à Fogliardi de prier le gouvernement américain d'envoyer en Suisse des échantillons de poudres d'artillerie ainsi que de leurs procédés de fabrication, d'armes à feu portatives, ainsi que de cartouches et de projectiles tirés par ces armes. Il s'intéresse aussi à l'harnachement et à l'équipement des chevaux du train². Fogliardi va par ailleurs transmettre aux autorités fédérales une carabine Sharp, arme utilisée par les tireurs d'élite, et initier des échanges d'armes entre les deux pays³.

Afin de remplir sa mission, le colonel tessinois visite la fonderie des nouveaux canons Parrot à New York, mais aussi l'école militaire de West Point peu après son arrivée⁴. Comme son camarade vaudois, le Tessinois se montre impressionné par les capacités de l'industrie américaine: « J'ai vu des machines dont nous n'avons aucune idée en Europe, et qui leur permettent d'accomplir en très peu de temps des choses étonnantes. »⁵

Toutefois, la mission de Fogliardi ne se limite pas à la visite des fabriques. Il fréquente au cours de son voyage toutes les unités de l'armée du Potomac. Le colonel tessinois rapporte nombre d'observations sur le comportement de la troupe américaine. Il note par exemple que si les soldats nordistes sont encore « bien arriérés par rapport à l'instruction militaire, ils ont par contre, en fait de matériel, fait des progrès étonnants »⁶ et que la troupe est un « curieux mélange de passions, de personnalités, d'amour propre, d'esprit de patriotisme. » Dans la même lettre, Fogliardi considère ce conflit fratricide comme matrice de la nation américaine: « Cette guerre est le feu qui épure cette grande nation, composée de toutes sortes de nationalités sans cohésion ; ce peuple-ci, par le fait de cette guerre, se fondra, pour former ensuite un tout compact, une nation qui suivra l'exemple de l'ancienne Rome et dont l'influence progressive se fera sentir d'une manière bienfaisante en Europe. » L'officier suisse considère par ailleurs que l'engagement massif d'immigrants fraîchement débarqués dans les rangs de l'Union nuit au sentiment patriotique et se prononce en faveur de la conscription universelle⁷.

L'INFLUENCE SUR L'ARMÉE SUISSE

Conscients que l'immensité du théâtre des opérations et des troupes engagées dans le conflit n'étaient guère comparables à la situation helvétique et que

1. AF E-27 12597, lettre du Département militaire à Fogliardi du 14 août 1863.

2. *Ibid.*

3. MARTINOLA, Giuseppe, *op. cit.*, pp. 46-48.

4. *Ibid.*, p. 36.

5. *Ibid.*, p. 39.

6. *Ibid.*, p. 68.

7. *Ibid.*, p. 73.

la stratégie mise en œuvre par les généraux américains n'était pas transposable à l'armée suisse, Lecomte et Fogliardi ont surtout concentré leurs observations sur les armes et les équipements apparus au cours du conflit. À défaut de pouvoir étudier en détail les protocoles d'acquisition de matériel militaire, souvent très longs et ne tenant pas toujours à des arguments rationnels, on peut néanmoins remarquer que, dès la fin de la guerre, la Confédération helvétique désire se procurer du matériel produit outre-Atlantique au vu des « expériences se rattachant aux progrès de l'armement dans la guerre d'Amérique. »¹

De leur côté, les industriels et les inventeurs américains cherchent à commercialiser en Europe les armes et innovations mises au point durant la guerre civile, qui n'intéressent plus leur armée une fois la paix revenue. En 1864 déjà, les Américains font don au gouvernement suisse de cinq caisses de munitions, de poudre et de divers équipements². Une année plus tard, les États-Unis envoient une sélection de leurs fusils de nouvelle génération et certains entrepreneurs se proposent d'établir en Suisse des fabriques d'armes et de machines³.

Si l'on abandonne rapidement l'idée de commander des canons et d'autres pièces lourdes aux États-Unis, les armes individuelles intéressent au plus haut point les autorités militaires d'un pays qui s'est toujours montré soucieux de donner à ses citoyens-soldats une arme personnelle alliant qualité et précision⁴. La guerre de Sécession ainsi que les guerres des Duchés et de Bohême ont en effet démontré sur le terrain la supériorité des armes se chargeant par la culasse. Dans une situation de paix très précaire en Europe, la Confédération désire non seulement équiper l'ensemble de son armée de fusils se chargeant par la culasse, mais aussi à répétition⁵. Bien que reconnaissant la supériorité des armes à répétition américaines, les autorités militaires devaient finalement choisir de convertir les anciens fusils se chargeant par la bouche en des armes alimentées par la culasse – suivant le modèle d'un ingénieur américain, qui sera perfectionné en Suisse (système Milbank-Amsler)⁶. Ainsi, la *Revue militaire suisse* peut se féliciter au printemps 1867 que « La Suisse [soit] la première nation de l'Europe à profiter des expériences de l'Amérique et à décider la transformation de ses fusils, déjà au printemps 1865. »⁷ Cette modification implique la confection de nouvelles

-
1. « Rapport du Conseil national sur la gestion du Conseil fédéral et du Tribunal fédéral pendant l'année 1866 ainsi que sur le compte de l'État durant la même année », in : *Feuille fédérale*, 27, 22 juin 1867, p. 131.
 2. AF E 27 18029, Beschaffung, Abgabe und Austausch von Kriegsmaterial an ausländische Amtstellen, lettre du Consulat de Suisse à New York au Conseil fédéral du 16 septembre 1864.
 3. *RMS*, 20, 1865, p. 471 et 22, 1865, p. 543.
 4. « Mise au concours d'un fusil se chargeant par la culasse », in : *Feuille fédérale*, 25, 1865, pp. 587-588.
 5. « Rapport du Conseil fédéral à la haute Assemblée fédérale concernant l'adoption d'armes se chargeant par la culasse », in : *Feuille fédérale*, 31, 1866, pp. 307-314.
 6. Sur le système Milbank-Amsler, voir : HOSTETTLER, Ernst, *Hand- und Faustfeuerwaffen der Schweizer Armee*, Zurich : Buch-Vertriebs GmbH, 1987, p. 20.
 7. *RMS*, 21, 1867, p. 495.

cartouches avec des enveloppes en cuivre et plusieurs machines servant à les fabriquer sont commandées à des manufactures américaines¹.

Toujours dans l'espoir de combler ses lacunes matérielles, la Confédération s'intéresse sérieusement en 1866 à l'achat de 8 000 fusils à répétition du type « Spencer/Winchester » à l'usage des carabiniers ainsi que de l'infanterie d'élite et de réserve². Cependant, des complications liées à l'adaptation de l'arme au calibre suisse et à la fabrication des cartouches empêchent cette transaction³. Notons néanmoins que l'armée fédérale adoptera une vingtaine d'années avant les autres pays européens ce genre de mécanisme avec le fusil suisse Vetterli, dès 1869. En 1867, la Confédération se porte acquéresse de plus de 15 000 fusils de type « Peabody » qui étaient alimentés par la culasse⁴. La commande suisse comprend par ailleurs à titre d'essai deux mitrailleuses du type Gatling (calibres 12,7 et 25,4 mm) ainsi que des machines pour fabriquer les munitions⁵. Ces armes, qui furent montées sur d'anciens affûts de canons, font l'objet de nombreuses expertises à l'automne 1867 par la Commission d'artillerie⁶. Bien que les essais démontrent la fiabilité et la précision de la mitrailleuse, aucune décision ne fut prise quant à l'adoption de cette arme par l'armée fédérale⁷. Les Gatling sont alors remises dans un fort du Gothard et lorsqu'en 1886 la Commission des fortifications s'intéresse de nouveau à ces mitrailleuses, on doit constater que la munition est périmée et que ce type de cartouches n'est plus disponible sur le marché⁸. Pour l'anecdote, Jomini, apprenant l'existence de cette arme qui pouvait tirer jusqu'à 400 coups à la minute, proposait « une loi qui déporte au Congo tous les inventeurs d'engins de guerre aussi destructeurs. Sans cela que deviendrait la prétendue civilisation du XIX^e siècle ? »⁹

1. « Rapport à la haute Assemblée fédérale par le Conseil fédéral suisse sur sa gestion pendant l'année 1866 », in : *Feuille fédérale*, 22, 1867, p. 1021.
2. « Extrait des délibérations du Conseil fédéral », in : *Feuille fédérale*, 50, 1866, p. 171. Sur le dossier Winchester, voir : « Message du Conseil fédéral à la haute Assemblée fédérale, concernant l'introduction d'armes se chargeant par la culasse. (Du 28 novembre 1866) », in : *Feuille fédérale*, 53, 1866, pp. 229-254.
3. Ce fusil disposait d'un système de rechargement rapide à répétition manuelle par levier de sous-garde. Il possédait une réserve de sept cartouches métalliques contenues dans un magasin tubulaire logé dans la crosse (modèle Spencer), puis sous le canon (modèle Winchester). HOSTETTLER, Ernst, *op. cit.*, p. 25.
4. « Rapport du Conseil fédéral à la haute Assemblée fédérale, concernant l'emploi du crédit extraordinaire de 12 millions voté pour l'armement. (Du 10 Juillet 1868) », in : *Feuille fédérale*, 34, 1868, p. 33.
5. « Rapport de la Commission du Conseil des États sur la gestion du Conseil fédéral et du Tribunal fédéral pendant l'année 1867, ainsi que sur le compte d'État de la même année. (Du 16 Juin 1868.) », in : *Feuille fédérale*, 29, 1868, p. 675.
6. Rappelons qu'à l'époque les premières mitrailleuses étaient considérées comme des pièces d'artillerie et étaient déployées loin des mouvements de l'infanterie, ce qui réduisait considérablement leur effet tactique.
7. Sur les discussions autour de la Gatling, voir notamment : « Das Repetiergeschütz von Gatling », in : *Zeitschrift für die Schweizerische Artillerie*, 6, 1867, pp. 101-108, et les numéros suivants.
8. MAAG, Hans, « Les mitrailleuses Gatling suisses au MMV », in : *Bulletin du Musée militaire vaudois*, 2009/2010, p. 35. Nous remercions M. Pascal Pouly, conservateur-adjoint du Musée militaire vaudois pour sa généreuse mise à disposition de sa documentation concernant la mitrailleuse Gatling et l'uniformologie suisse. Une de ces mitrailleuses est aujourd'hui exposée au Château de Morges.
9. AUBERSON, David, *op. cit.*, p. 164.

Au niveau de l'équipement, on peut aussi noter que la guerre de Sécession a contribué à la simplification de l'uniforme. Dans son message relatif à la réforme de l'équipement de la troupe à l'Assemblée fédérale de 1867, le Conseil fédéral remarque que les expériences des guerres d'Amérique et de la Prusse ont démontré l'importance d'alléger l'uniforme du soldat, en raison de l'adoption d'armes comportant des cartouches métalliques qui alourdissent considérablement le poids de l'équipement¹. Lors d'une conférence donnée en janvier 1866, Lecomte propose non seulement l'abandon de certaines coiffures mais aussi des épaulettes, considérées comme peu pratiques sur le terrain et onéreuses². Un de ses contemporains, le capitaine zurichois Karl Bürkli, publie à la même époque un pamphlet où il met en avant les qualités des brides américaines face aux épaulettes³ – Bürkli remarquant avec ironie qu'après une nuit de bivouac, les épaulettes à passementerie « perdent toute leur splendeur et à notre réveil pointent vers le ciel comme une chevelure non peignée. »⁴ Quant au Conseil fédéral, il considère dans son message de 1867 ce genre de signes distinctifs comme « chers, inconfortables et dangereux. Elles empêchent l'officier de porter le manteau et de se coucher [...] et l'en font une cible pour l'ennemi. »⁵ Les ordonnances fédérales sur l'équipement et l'armement de 1868 supprimeront les casques de cavalerie et les amples épaulettes au profit d'insignes directement inspirés des fins galons d'épaule américains, plus discrets et plus résistants à la vie en campagne. La casquette molle et les tuniques deviendront aussi la norme, à l'exemple de l'armée américaine⁶. On abandonnera aussi d'autres équipements personnels comme le sabre-briquet d'infanterie, devenu superflu au regard des évolutions tactiques. Il est néanmoins certain que cette simplification des effets personnels du citoyen-soldat est également due à des observations faites dans d'autres pays et à une volonté des autorités fédérales d'uniformiser et de rationaliser l'équipement de la troupe.

CONCLUSION

Malgré l'intérêt précoce de la Confédération pour les innovations liées à la guerre de Sécession, l'influence américaine sur l'Armée suisse ne durera guère. Les victoires des armées prussiennes et de son industrie sur les champs de bataille de

1. « Message du Conseil fédéral à la haute Assemblée fédérale suisse concernant quelques modifications à apporter à l'habillement et à l'équipement de l'armée fédérale. (Du 20 Novembre 1867) », in: *Feuille fédérale*, 51, 1867, pp. 61-68.
2. *Journal de Genève*, 6 février 1866.
3. BÜRKLI, Karl, *Der monarchische Paradisapfel oder der Sündenfall des schweizerischen Wehrwesens*, Zurich: Konnegger-Schmidt, 1865.
4. MEIER, Jürg A., « Briden, eidgenössische Ordonnanz 1868, 1875/78 und 1880 », in: *Tanzbödelers*, 9, 1985, pp. 15-16.
5. « Message du Conseil fédéral à la haute Assemblée fédérale suisse concernant quelques modifications à apporter à l'habillement et à l'équipement de l'armée fédérale. (Du 20 Novembre 1867) », in: *Feuille fédérale*, 51, 1867, p. 64.
6. LUTOLF, Stephan, MOLING, Mike et alii, *Von den bunten Ordonnanzen des 19. Jahrhunderts zur feldgrauen Einheitsuniform 1914/1915*, Berne: Bibliothèque militaire fédérale, 2008, p. 37.

1864, 1866 et 1870-1871 deviendront pour longtemps un modèle à suivre dans les casernes et les états-majors de notre armée. Si les remarques faites par Lecomte et Fogliardi ne furent pas toujours suivies d'effets, elles témoignent néanmoins d'une prise de conscience du retard technique de l'armement et de l'équipement en Suisse.

Si nos deux observateurs militaires helvétiques se sont intéressés avec force détails aux troupes nordistes – et réalisèrent bien vite que l'on pouvait établir des comparaisons avec l'armée suisse – ils affichèrent tout au long de leurs rapports une condescendance marquée pour les forces sudistes et négligèrent d'en rapporter les capacités opératives. Pourtant, Lecomte et Fogliardi auraient certainement été à meilleure école sous la bannière des Sudistes. En suivant la guerre du côté confédéré, ils auraient côtoyé l'armée et la population d'un pays encerclé, avec un potentiel humain et matériel réduit, qui s'est opposé et a souvent vaincu une nation industrialisée, aux capacités démographiques inépuisables. Autant de similarités avec un conflit qu'aurait pu connaître notre pays à cette époque. En fréquentant les armées du Sud, les deux Suisses auraient aussi rencontré des généraux au sens tactique aiguisé et de véritables milices, capables durant quatre années de tenir des positions ou de manœuvrer. Des troupes qui ont souvent mis en échec des forces bien supérieures dans un espace guère plus grand que la Suisse, du moins pour l'armée de Virginie du général Lee. Du reste, Lecomte confesse à demi-mot dans son *Rapport* « que les opérations des généraux du Sud dénotent plus de coup d'œil stratégique chez eux que chez leurs adversaires, ou tout au moins que leurs combinaisons stratégiques peuvent être mieux menées à bonne exécution que ne le sont celles des généraux du Nord. Dans le Sud, le pays est plus uni, vu qu'il défend ses foyers. »¹

Bien que l'influence américaine sur l'armée helvétique ne dura guère et qu'elle correspondît à un mouvement plus général de sympathie pour la cause défendue par le Nord, cet intérêt pour la guerre civile américaine s'inscrit dans l'évolution encore hésitante de la jeune armée fédérale et témoigne d'une **période de transition** ainsi que d'une volonté de consolidation de l'institution militaire en Suisse.

1. LECOMTE, Ferdinand, *op. cit.*, p. 100.